

SECRETARIAT FEDERAL UBOT TRANSPORT ROUTIER
Werner De Clercq - Secrétaire Fédéral

 2000 Anvers 1 - Paardenmarkt 66
 veronique.de.roeck@btb-abvv.be
 Tél.: 03/224 34 34 - Fax.: 03/224 34 49
 Lu-ma-mer-jeu: 08.30 h - 12.00 h / 13.00 h - 17.00 h
 Ven: 08.30 h - 12.00 h

PROVINCE D'ANVERS
Secrétaire Walter Baes
Déléguée permanente Carine Dierckx

 2000 Antwerpen - Paardenmarkt 66
 walter.baes@btb-abvv.be
 Tél.: 03/224 34 33/35 - Fax.: 03/224 34 49
 Lu-ma-mer-jeu: 08.30 h - 12.00 h / 13.00 h - 17.00 h
 Ven: 08.30 h - 12.00 h

Secrétaire Lieve Pattyn

 2300 Turnhout - Grote Markt 48
 ABVVTKD.Turnhout@computron.be
 Tél.: 014/40 03 70 Fax.: 014/42 28 87
 Lu-ma-mer-jeu-ven: 08.30 h - 12.00 h
 Lu: 13.00 h - 18.30 h
 Jeu: 13.00 h - 17.00 h
 2800 Mechelen - Zakstraat 16
 Tél.: 015/29 90 48 - 014/40 03 70 Fax.: 014/42 28 87
 Jeu: 09.00 h - 12.00 h / 13.00 h - 16.00 h

RÉGION DE BRUXELLES - CAPITALE
Secrétaire Johan Lievens
Propagandistes Jan Luyckx et Sandra Langenus
 1080 Molenbeek - rue Picard 69
 btb.tkd.brussel@skynet.be
 Tél.: 02/511 87 68 - Fax: 02/511 81 46
 Lu-ma-me-je-ven: 09.00 h - 12.00 h
 Lu: 13.00 h - 17.30 h
 ven: 13.00 h - 16.00 h

PROVINCE DU BRABANT FLAMAND
Propagandistes Sandra Langenus et Jan Luyckx
 1800 Vilvoorde - Mechelsestraat 6
 btb.vilvoorde@pi.be
 Tél.: 02/253 94 44 - 02/511 87 68 - Fax: 02/253 44 41
 Lu-mer-ve: 09h00 - 12h00 + sur rendez-vous
 3000 Leuven - Maria Theresiastraat 119
 Tél: 016/22 22 05 - 02/511 87 68 - Fax: 016/511 81 46
 Je 14h00 - 16h30 + sur rendez-vous

PROVINCE DU LIMBOURG
Secrétaire Eddy Graller

 3500 Hasselt - Martelarenlaan 5
 btb.limburg@skynet.be
 Tél.: 011/22 27 91 Fax.: 011/23 37 94
 Lu-je-ven: 08.30 h - 12.00 h
 Ma: 08.30 h - 12.00 h / 13.00 h - 17.30 h

PROVINCES DE LIEGE, DE NAMUR ET DU LUXEMBOURG
Secrétaire Frida Kaulen

 4000 Liège - Place Saint-Paul 9
 ubot.liège@skynet.be
 Tél.: 04/221 96 50 Fax.: 04/221 95 82
 Lu-ma-jeu: 08.00 h - 12.00 h / 13.30 h - 16.00 h
 Ven: 08.00 h - 11.00 h

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE
Secrétaire Georges Maes

 9041 Oostakker - Oostakkerdorp 24
 btb.gent@skynet.be
 Tél.: 09/218 79 80 Fax.: 09/218 79 81
 Lu: 08.00 h - 12.30 h / 13.30 h - 17.00 h
 Ma-mer-jeu: 08.00 h - 12.30 h / 13.30 h - 16.30 h
 Ven: 08.00 h - 12.30 h
 9300 Aalst - Houtmarkt 1
 Tél.: 053/78 78 78 - 09/265 52 81 Fax.: 09/265 52 83
 Jeu: 08.30 h - 12.00 h
 9200 Dendermonde - Dijkstraat 59
 Tél.: 052/25 92 59 - 09/265 52 81 Fax.: 09/265 52 83

Secrétaire Gerard De Clercq

 9600 Ronse - Statiestraat 21
 gerard.declercq@accg.be
 Tél.: 055/21 33 79 - 055/21 19 20 Fax.: 055/21 81 06
 Lu-ma-mer-jeu-ven: 08.30 h - 12.00 h
 Lu-ma-jeu: 13.30 h - 17.30 h
 Ven: 13.30 h - 16.00 h

Secrétaire Walter Baes

 9100 Sint-Niklaas - Vermogenstraat 11
 walter.baes@btb-abvv.be
 Tél.: 03/760 04 14 - 03/224 34 33/35 Fax.: 03/760 04 13
 Après rendez-vous

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE
Secrétaire René Degryse

 8800 Roeselare - Zuidpand Zuidstraat 22 b 22
 btb.roeselare1@skynet.be
 Tél.: 051/21 17 00 - Fax.: 051/24 08 73
 Lu & ven: 09.00 h - 12.00 h / 14.00 h - 17.30 h
 Mer: 09.00 h - 12.00 h
 8900 Ieper - Korte Torhoutstraat 27
 Tél.: 057/21 83 75 - Fax: 051/24 08 73
 Lu: 16.30 h - 17.30 h
 8500 Kortrijk - Conservatoriumplein 9
 Tél.: 056/26 82 48 Fax.: 051/24 08 73
 Ma: 10.00 h - 12.00 h

Secrétaire Renaud Vermote

 8400 Oostende - J. Peurquaetstraat 27
 btb.oostende@belgacom.net
 Tél.: 059/55 60 85 - Fax.: 059/70 51 33
 Lu-ma-jeu: 08.30 h - 12.00 h / 14.00 h - 17.30 h
 me-ven: 8.30 h - 12.00 h
 Juillet et août:

Lu-ma-mer-jeu-ven: 08.30 h - 13.00 h

 8380 Zeebrugge - Heiststraat 3 - btbzee@pi.be
 Tél.: 050/54 47 15 Fax.: 050/54 42 53
 Lu-ma-mer-jeu-ven: 08.30 h - 12.30 h
 Lu-ma-jeu: 13.15 h - 17.00 h

 8000 Brugge - Zilverstraat 43 (Bureau 226)
 Tél.: 050/44 10 44 Fax.: 050/54 42 53
 Mer: 14.00 h - 17.00 h

PROVINCES DU HAINAUT ET DU BRABANT WALLON
Secrétaire Philippe Dumortier
Propagandiste Daniël Maratta
 6000 Charleroi - Boulevard Devreux 36-38
 ubot_hainaut_bw@hotmail.com
 Tél.: 071/64 13 80 Fax.: 071/32 29 58
 Lu-ma-je: 09.00 h - 12.00 h / 13.00 h - 16.00 h
 ven: 09.00 - 12.00 h

7000 Mons - rue Chisaire 34

Tél.: 071/64 13 80 Fax.: 071/32 29 58

le ier mardi matin du mois

730 Binche - rue Gilles Binchois 16

Tél.: 071/64 13 80 Fax.: 071/32 29 58

le ier et 3ieme jeudi du mois: 9.00 h - 11.30 h

7500 Tournai - rue Roger de le Pasture 4

Propagandiste Jean-Marie Lamarque

 fgtbvd.dumortier@computron.be
 Tél.: 069/53 27 90 Fax.: 069/22 00 29
 lu - me - ven: 09.00 h - 12.00 h / 14.00 h - 17.00 h
 ma - je: 09.00 h - 12.00 h

1400 Nivelles - rue de Namur 24

Tél.: 069/53 27 90 Fax.: 069/22 00 29

le 3ieme vendredi du mois: 09.30 h - 11.30 h

7860 Lessines - rue Général Freyberg 11

Tél.: 069/53 27 90 Fax.: 069/22 00 29

le ier vendredi du mois: 09.30 h - 11.30 h

Propagandiste Fabrice Delahaye

7700 Mouscron - rue du Val 3

charles.vandecasteele@accg.be

Tél.: 056/85 33 22 - Fax.: 056/85 33 29

 België-Belgique
 P.B.
 Antwerpen X
 B/854

 bulletin trimestriel
 octobre - novembre - décembre 2003

 éditeur responsable:
 Secr. Féd. Werner De Clercq
 Paardenmarkt 66
 2000 Anvers 1

Dans ce numéro
3 Editorial | 4 Pleins
feux sur Charleroi | 8
La fatigue tue! Photos |
10 Pour une plus grande
sécurité sur les routes |
12 Plus d'emplois et surtout
de meilleurs emplois | 15
Notre force, c'est vous

FGTB
NOTRE FORCE, C'EST Vous

3

FGTB Union Belge des Ouvriers du Transport
en route

UBOT

contenu

Editorial	3
Transport & manutention	14
Assistance dans les aéroports	21
Taxis	21
Autobus et autocars	22
Déménagements	26

2

colophon

Werner De Clercq **Rédaction**
 Annemie Craeye
 Walter Baes
 René Degryse
 Lieve Pattyn
 Véronique De Roeck

BTB **Photos**

Composez notre numéro direct pour aller vite

Quand vous composez le numéro général du quartier général de l'UBOT, le 03/224-34.11, vous entendez d'abord une voix qui vous propose un menu. Elle vous demande de choisir la langue dans laquelle vous voulez continuer : "Si vous préférez le français, faites le 2". L'ordinateur vous demande ensuite de choisir votre groupe professionnel. Pour le Transport routier & Logistique, vous devez faire le 4. Le central téléphonique électronique aide les personnes qui ne sont pas familiarisées avec l'UBOT à trouver leur chemin dans notre structure. Il s'agit cependant d'une procédure qui prend beaucoup de temps pour les membres et les militants qui connaissent bien notre organisation. Les membres du groupe professionnel Transport routier & Logistique peuvent éviter le central électronique en composant le numéro direct du secrétariat fédéral du groupe professionnel, à savoir le 03/224-34-34.

Editorial



Au moment où cette édition de notre magazine EN ROUTE sort des presses, nous apprenons que l'entreprise de courrier express DHL envisage de doubler ses vols de nuit à Zaventem et de créer ainsi 1.000 emplois nouveaux. Si DHL n'est pas mise dans les conditions pour réaliser cet objectif, l'entreprise menace de quitter Zaventem pour un autre aéroport en Belgique ou à l'étranger. Nous connaissons tous la problématique délicate des vols de nuit à l'aéroport national de Zaventem. D'après le ministre fédéral de la Mobilité, monsieur Anciaux, le maximum de 25.000 mouvements (décollages et atterrissages d'avion) serait déjà atteint et il ne peut être question d'aller au-delà. Nous sommes conscients qu'il faut essayer de concilier écologie et économie, et ce ne sera pas tâche aisée pour le ministre. L'UBOT est favorable à un emploi durable. Dans le contexte conjoncturel actuel, ces 1.000 emplois ne sont pas à dédaigner, même s'il ne s'agit pas d'emplois à temps plein. Pour nous, il est tout à fait normal que ces emplois restent à Zaventem. Il est inacceptable que le personnel en place doive déménager à tout bout de champ pour conserver sa stabilité d'emploi. Les travailleurs ne sont pas des produits à jeter! Nous sommes dès lors d'avis que les pouvoirs politiques de ce pays doivent prendre leurs responsabilités dans ce dossier. S'ils ne le font pas, l'hiver risque d'être chaud à Bruxelles.

Dans le transport de marchandises & logistique, les négociations ne se déroulent pas comme prévu. L'élargissement imminent de l'Union européenne au mois de mai 2004 rend les employeurs nerveux. Ils sont incapables d'évaluer l'impact de cette concurrence sur leurs entreprises. Faire face à cette menace de concurrence en rabotant les salaires et donc les revenus des chauffeurs, n'est pas une solution. C'est une idée que nous n'accepterons jamais. Une fédération patronale a réagi en demandant qui nous représentions au fait. Notre réponse est claire et nette : nous représentons les chauffeurs qui prennent leur métier au sérieux, qui sont fiers de leur profession et qui font preuve d'un

grand sens des responsabilités. Des professionnels qui méritent un salaire qui valorise leur capacité professionnelle. Par conséquent, il faut pouvoir réaliser un revenu décent dans le cadre d'heures de travail et de service raisonnables. Ce qui ne peut qu'augmenter la sécurité des chauffeurs et des autres usagers de la route et améliorer l'image du secteur. A l'occasion de ces négociations, nous continuerons donc à œuvrer en faveur d'une mise en œuvre «sociale» de la directive 2002/15, en y liant une structure salariale claire et transparente permettant à tout chauffeur de contrôler son salaire. Que les patrons soient prévenus !

Nous sommes également à la veille des élections sociales de 2004. Pour bon nombre de nos militants, il s'agit d'une étape importante dans leur carrière syndicale. Les militants chevronnés savent ce qui les attend. Nous lançons par conséquent un appel à ces militants fidèles pour rechercher de jeunes candidats valables dans leur entreprise. Cela ne peut que renforcer leur action sur le terrain. Les listes de candidats doivent refléter la composition des travailleurs de l'entreprise. S'il y a beaucoup de femmes ou de migrants, cela doit trouver son reflet dans la composition des listes. La représentation des différents groupes linguistiques est également importante. Le résultat des élections déterminera aussi le rapport de forces avec nos concurrents et se reflétera dans le nombre de délégués syndicaux qui seront désignés après les élections sociales par organisation représentative des travailleurs, conformément à la CCT en vigueur dans le secteur. Nous pouvons aussi nous attendre à une lutte électorale très dure de la part de la CSC, surtout en Wallonie, où elle veut absolument conquérir le terrain. En Flandre, elle se sent forte. Elle souhaite ainsi devenir le premier syndicat du transport de Belgique. Nous ne comptons pas nous laisser faire! Je lance donc un appel à tous ceux qui se sentent appelés à représenter et à défendre leurs collègues de travail, pour contacter les secrétariats régionaux de l'UBOT. Nos secrétaires régionaux feront tout leur possible pour répondre à leurs questions.

En guise de conclusion, je voudrais présenter – en mon nom personnel et au nom de tous mes collaborateurs – mes meilleurs vœux pour l'an 2004 à tous les membres et tous les militants de l'UBOT. Que cette année soit pour eux – et donc pour vous – une année de santé et de succès.

Bien fraternellement,
 Werner De Clercq,
 Secrétaire fédéral Transport
 routier & Logistique

Pleins feux sur [Charleroi]

Kennismaken met een afdeling uit Wallonië

pleins feux sur

4

Charleroi, première métropole de Wallonie, troisième ville de Belgique, est située dans la Province du Hainaut, à 50 kilomètres au sud de Bruxelles et à une centaine de kilomètres à l'est de Lille. Charleroi est un important noeud de communication autoroutière, ferroviaire et fluviale; elle dispose aussi d'un aéroport régional. Un grand atout pour le secteur du transport...

Un peu d'histoire

A l'époque de la révolution industrielle, Charleroi était la capitale du Pays Noir, un des bassins les plus prospères en son temps. L'essor industriel a été possible grâce à la spécialisation dans la production de charbon, d'acier et de verre. Aujourd'hui, la région est hélas beaucoup moins prospère. Elle a dû essuyer année après année des coups économiques très durs: la fermeture des charbonnages dans les années 60 et 70, le déclin de la sidérurgie au cours des années 80 ont touché très durement la région sur le plan économique et social. Les conséquences sont connues: chômage considérable, pauvreté croissante, baisse de la prospérité.

Les hommes

La Province du Hainaut occupe la dernière position en ce qui concerne le revenu moyen par habitant dans le pays. La région a un grand retard à rattraper. En 2001, le revenu moyen des habitants a augmenté de 0,7% par rapport à l'année précédente. Une preuve que la situation était bonne ? Non, certainement quand on sait que la hausse moyenne dans le reste du pays oscillait aux alentours de 4%. En 2001, le revenu moyen net imposable s'élevait à 1.539,86 euros par mois. Il s'agit bien sûr d'une moyenne, ce qui signifie qu'il y a des revenus supérieurs, mais aussi des revenus inférieurs à cette moyenne. A titre de comparaison, dans le Brabant wallon, le revenu moyen net imposable était de 2.134,46 euros par mois !

Le développement économique aujourd'hui

La région se rétablit peu à peu des restructurations subies dans le passé. De nouvelles initiatives voient le jour. Certains secteurs se modernisent en se focalisant sur l'utilisation d'appareils à haut contenu technologique. La région attire de nouvelles entreprises. Charleroi devient peu à peu un centre des industries aéronautique, graphique



et pétrochimique et ce grâce à son aéroport régional et l'accessibilité de la région par la route, l'eau et le chemin de fer.

Bien sûr, il ne s'agit plus des mastodontes industriels du passé, mais de petites et moyennes entreprises qui trouvent le chemin de la région. Cette année on a enregistré un nouveau recul de l'emploi. En un an le chômage a grimpé de 10%. Les jeunes qui sortent de l'école ne trouvent plus d'emploi. Et les grandes entreprises n'engagent plus personne.

Et le secteur du transport ?

La même évolution se produit dans le secteur du transport. La région de Charleroi compte quelque 25 entreprises de transport dont cinq ont institué un comité pour la prévention et la protection au travail. Une entreprise a également installé un conseil d'entreprise. Toutes les autres entreprises occupent moins de 50 travailleurs et ne connaissent aucune présence syndicale. Dans toute la région il y a 40% de transporteurs et 60% de chauffeurs indépendants dans le secteur. Bon nombre de ces derniers travaillent en sous-traitance pour les transporteurs plus grands ou pour d'autres secteurs... ce qui ne facilite pas le travail syndical.

Le travail syndical...

La section de Charleroi est une petite section qui fait partie d'un ensemble plus grand constitué des régions du Centre, de Mons, de Tournai et du Brabant wallon et desservi par une équipe de quatre

pleins feux sur

5

Pleins feux sur [Charleroi]

personnes: le secrétaire régional Philippe Dumortier, les propagandistes Daniel Maratta et Jean-Marie Lamarque et l'employée Sabrina Lossignol. Cette équipe met tout en œuvre pour développer la section... Pari réussi puisqu'au cours des deux dernières années, les effectifs ont augmenté de 20%. Un succès quand on connaît le contexte économique...

6 Comment s'y prennent-ils ?

Daniel raconte: L'augmentation de nos effectifs s'explique par notre présence plus affirmée sur le terrain ces deux dernières années. A l'époque, Jean-Marie et moi-même, nous avons été engagés comme propagandistes.

EN ROUTE: Qu'est-ce que ça implique concrètement, être présents sur le terrain ?

Daniel: Dans les entreprises où nous avons une présence syndicale, cela signifie donner un soutien concret à nos délégués sur place: les informer, les assister comme expert au conseil d'entreprise, mener des négociations au niveau des entreprises. Là où nous n'avons pas de présence syndicale, les choses sont bien plus difficiles.

EN ROUTE: Pourquoi ?

Daniel: Dans ces petites entreprises, nous sommes confrontés à des dossiers individuels. Ces gens ne viennent se plaindre qu'au moment où ils ont été licenciés. Alors il s'avère que beaucoup de choses ne sont pas en règle: salaires, heures supplémentaires qui ne sont pas payées correctement, le préavis qui n'est pas ou pas correctement payé, les documents sociaux qui ne sont pas en ordre, etc. Le travail est donc plus difficile parce qu'on ne peut intervenir qu'après les faits, parce qu'une action préventive est pour ainsi dire impossible. C'est pourquoi nous essayons d'être présents sur le terrain là aussi. Il est important que les gens nous connaissent.

EN ROUTE: Est-ce que vous rencontrez les mêmes problèmes dans les entreprises ?

Daniel: Parfois oui. Chez les patrons entêtés dont nous constatons qu'ils récidivent, nous appliquons la même stratégie. Nous leur adressons une lettre les incitant à procéder dans les huit jours au paiement correct du salaire ou des heures supplémentaires. Si l'entreprise ne réagit pas de manière positive, nous passons le dossier au service jur-



dique qui gère alors le dossier avec nous, même jusqu'au tribunal du travail. Je tiens quand même à souligner que nous gagnons généralement ce type de dossiers. De plus, notre action ne s'arrête pas au tribunal. Les patrons de mauvaise volonté recevront systématiquement la visite des services d'inspection.

Bien sûr, tous les patrons ne sont pas de mauvaise volonté, nous réussissons parfois à régler un problème simplement en allant trouver un employeur. Généralement, ces visites connaissent une issue positive.

EN ROUTE: Pourrais-tu nous donner un exemple ?

Daniel: L'entreprise en question ne se situe pas directement à Charleroi, mais c'est quand même un bon exemple de la manière dont les travailleurs dans une petite entreprise peuvent se faire respecter (avec l'aide de l'organisation syndicale).

Il s'agit d'une entreprise logistique où se posait un sérieux problème d'intimidation par un chef. Il n'y avait pas de délégation syndicale dans l'entreprise. Au bout d'un certain temps, quelques travailleurs nous ont contactés en nous signalant que la situation devenait intenable. Notre première démarche a consisté à prendre contact avec l'employeur pour discuter du problème. Nous avons discuté pendant un mois sans arriver à une solution, l'employeur niant le problème. Les intimidations ont continué tout simplement. Les ouvriers en avaient tellement marre qu'un mois plus tard, ils ont décidé d'arrêter le travail. Cette action a créé un véritable choc, la presse régionale (télévision et journaux) est même venue sur place en masse. Et soudain, les choses se sont accélérées: le soir même, nous avons été contactés par les propriétaires hollandais de l'entreprise. Le chef en question a été évincé de l'entreprise à la grande satisfaction des travailleurs. La paix sociale était rétablie.

EN ROUTE: Et quelle est la situation à présent dans cette entreprise ? Les ouvriers, restent-ils engagés ?

Daniel: La semaine dernière, les propriétaires hollandais nous ont fait savoir qu'ils prévoient une augmentation de l'emploi dans l'entre-



EN ROUTE: La région de Charleroi - et c'est le cas de toute la province d'ailleurs - est loin d'être une région florissante...

Daniel: C'est vrai, sur un an, le chômage a augmenté de 10%. C'est beaucoup, cela représente une hausse de 5.000 personnes. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'on baisse les bras. De nombreuses initiatives d'emploi sont développées dans le cadre de l'économie sociale. Les titres services sont de nature à stimuler ces initiatives. Un petit exemple: il y a une petite entreprise de nettoyage qui a réussi en trois mois à créer des emplois durables pour 16 à 20 travailleurs. Emplois durables, cela signifie des contrats de durée indéterminée et des salaires corrects payés selon les barèmes du secteur. Cette entreprise de nettoyage a été créée à l'initiative de l'Agence locale pour l'emploi. Ce genre d'initiatives est extrêmement important dans la région. Elles aident les chômeurs peu qualifiés à trouver un emploi, elles créent des opportunités nouvelles pour cette catégorie de travailleurs. C'est pourquoi les organisations syndicales doivent soutenir ce type d'initiatives.

prise encore dans l'année. Actuellement, elle occupe 24 ouvriers et le patron refuse l'installation d'une délégation syndicale. Il n'y était pas obligé, vu le faible nombre de travailleurs. Entre-temps, nous avons reçu la promesse que l'augmentation de l'emploi permettra d'installer une délégation syndicale.

EN ROUTE: Daniel, un dernier mot ?

Daniel: Je voudrais d'abord rappeler que les résultats obtenus à Charleroi et dans la province sont le fruit d'un travail en équipe. C'est pourquoi j'ai parlé toujours à la première personne du pluriel. Ensuite, j'aimerais dire encore ceci. Là où il y a une possibilité d'installer une délégation syndicale, nous la faisons. Dans ces entreprises, il y a alors moins de problèmes. La présence de délégués permet en effet de les résoudre sur place plus vite et plus efficacement. En troisième lieu, nous ne pouvons assez souligner que dans le secteur du transport, la présence sur le terrain est une nécessité absolue. Les chauffeurs ont plus de problèmes pour venir nous trouver, nous devons donc aller les trouver là où ils besoin de nous. Et enfin: notre force, c'est vous!

Extension de nos services aux membres

Les sections régionales du Hainaut (Charleroi, Centre, Mons et Tournai) et du Brabant wallon sont désormais à la disposition des membres 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au numéro d'appel **071-641.305**. Ce numéro n'est disponible qu'après 17 heures, les week-ends, les jours fériés et en périodes de congé.

actualité

actualité

Journée d'action internationale du 13 octobre 2003

La fatigue tue!

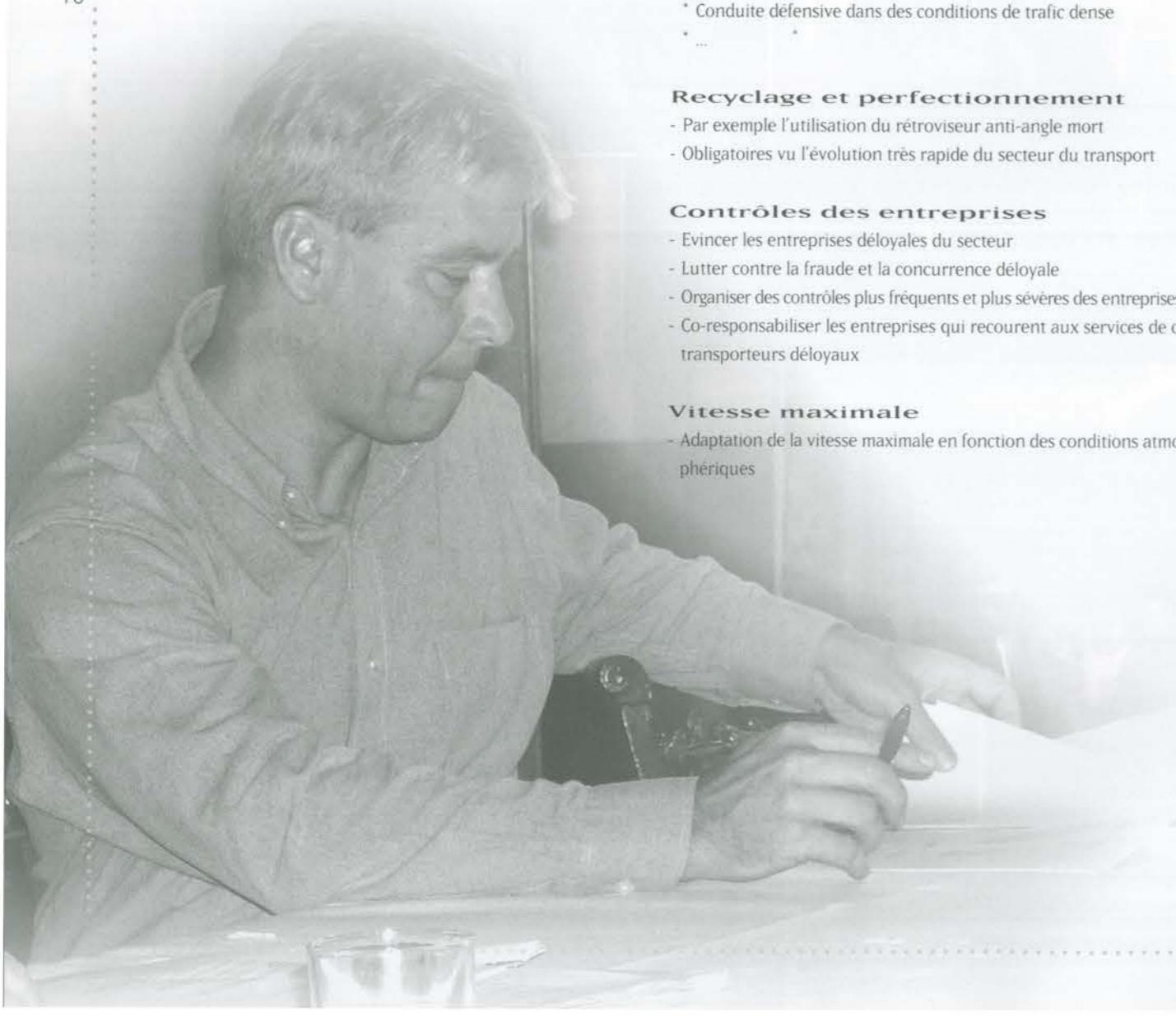


ENroute



Le 13 octobre 2003 l'UBOT a mené une action en front commun à Zeebruges. Thème de l'action : La fatigue tue (cf. page précédente).

Grâce notamment à cette action, le ministre de la Mobilité s'apprête à prendre des mesures visant à augmenter la sécurité du transport de marchandises par la route.



Quelles mesures compte-t-il prendre ?

Formation

- L'extension de la formation à 280 heures
- Thèmes de cette formation
 - Chargement et déchargement
 - Respect des temps de repos
 - Nourriture et repos de nuit des chauffeurs
 - Conduite défensive dans des conditions de trafic dense
 - ...

Recyclage et perfectionnement

- Par exemple l'utilisation du rétroviseur anti-angle mort
- Obligatoires vu l'évolution très rapide du secteur du transport

Contrôles des entreprises

- Evincer les entreprises déloyales du secteur
- Lutter contre la fraude et la concurrence déloyale
- Organiser des contrôles plus fréquents et plus sévères des entreprises
- Co-responsabiliser les entreprises qui recourent aux services de ces transporteurs déloyaux

Vitesse maximale

- Adaptation de la vitesse maximale en fonction des conditions atmosphériques

Pour une plus grande sécurité sur les routes

Que pense l'UBOT de ces propositions ?

Le ministre de la Mobilité réagit bien sûr de cette manière en raison des graves accidents qui se sont produits ces derniers mois. Nous constatons avec satisfaction que le ministre ne fait pas reposer la responsabilité sur les seuls chauffeurs individuels comme en témoignent différentes propositions (contrôles plus fréquents des entreprises, co-responsabilité, lutte contre la fraude et la concurrence déloyale). Nous nous réjouissons également de constater que les revendications que nous avons formulées à l'occasion de notre journée d'action du 13 octobre 2003 ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd. La formation est importante ! Outre les matières techniques, la formation doit aussi intégrer des modules qui concernent le bien-être individuel des chauffeurs (respect des temps de conduite et de repos, l'importance de repas nourrissants et équilibrés, ...).

Mais ... il y a un mais

Nous nous demandons pourquoi le ministre Anciaux ne profite pas de l'occasion pour appeler les entreprises de transport à investir avec les autres partenaires dans des aires de repos confortables pour les chauffeurs sur les parkings. Cela ne devrait pas seulement être une préoccupation des hommes politiques, mais aussi des patrons.

Il est malheureux de constater que la problématique des services de courrier et de messagerie a échappé au ministre. Entre-temps, les conditions de travail imposées aux travailleurs de ces sous-secteurs deviennent de plus en plus difficiles. En effet, ils ne sont pas assujettis à la même réglementation que les transports lourds, ce qui n'est guère favorable à la sécurité au travail et le bien-être des travailleurs concernés ni à la sécurité routière en général.

Mais il est vrai, les accidents impliquant des poids lourds sont bien plus spectaculaires...

actualité

Plus d'emplois et surtout de meilleurs emplois

3
actualité

Après les élections législatives du 18 mai 2003, nous avons publié dans notre magazine une analyse de la déclaration gouvernementale.

L'ambition affirmée de la coalition violette est de créer 200.000 emplois supplémentaires.

Tant la FGTB que les partis socialistes au gouvernement estiment que ces emplois nouveaux doivent aussi être des emplois de qualité. C'est pourquoi une secrétaire d'Etat à l'Organisation du travail et au Bien-être au travail (la socialiste flamande Kathleen Van Brempt) a été adjointe au ministre de l'Emploi, le socialiste flamand Frank Vandenbroucke.

La nouvelle secrétaire d'Etat vient de présenter sa note de politique générale.

Nous l'avons trouvée suffisamment importante pour y consacrer une attention particulière.

Son analyse

- Il est d'important d'avoir un emploi pour se sentir bien et pour fonctionner dans la société.
- Investir dans des emplois de qualité est synonyme d'économies pour les entreprises (et les pouvoirs publics).
- Les problèmes de bien-être au travail – trop de stress, mauvaises conditions de travail, mauvais rapports sociaux, trop grande flexibilité, insécurité à propos des contrats, etc. – sont sources de maladies.

Ses points de départ

- Il est nécessaire d'adapter le travail à la vie familiale, aux capacités des travailleurs âgés, à la demande de flexibilité de la part des travailleurs si l'on veut que les gens restent plus longtemps au travail.
- Tout le monde est concerné par l'amélioration du bien-être au travail : travailleurs et employeurs, interlocuteurs sociaux, services de prévention, services d'inspection. C'est dans les entreprises que la politique du bien-être doit être concrétisée, elle ne pourra donc être identique partout.
- Des lois crédibles doivent être claires, simples à exécuter et elles doivent surtout pouvoir être contrôlées et sanctionnées : moins de lois, plus de contrôles.
- Il faut consacrer une plus grande attention aux professions et situations de travail à hauts risques (comme le secteur du transport par exemple). Les services de prévention et d'inspection doivent être davantage présents sur le terrain.
- Il faut revaloriser la concertation sociale qui doit privilégier les revendications qualitatives par rapport aux revendications quantitatives.

Ses propositions se situent dans les domaines suivants :

- La sécurité sur les lieux de travail (la prévention des accidents du travail)
- La santé (prévention des maladies professionnelles, reprise du travail après un accident ou une maladie, amiante, tabagisme, substances dangereuses)
- La charge psychosociale, un mot difficile pour désigner le stress et la pression du travail
- La prévention et le contrôle (surveillance accrue des travaux en sous-traitance et des conditions de travail des intérimaires, renforcement de l'inspection du travail et donc augmentation de ses effectifs, priorité à la concertation sociale, importance des élections sociales, ...)
- La combinaison vie professionnelle et vie familiale (titres services, extension du congé parental, développement du télétravail à domicile, ...)
- Les travailleurs âgés (accès plus facile au marché du travail à tous les âges, davantage de possibilités de choix à la fin de la carrière, plus grande attention pour les travailleurs peu qualifiés et à bas salaire, adaptation des conditions de travail aux travailleurs âgés, lancement d'un vaste débat de société sur la thématique de fin de carrière, ...).

Voilà une déclaration politique fort ambitieuse. Il est clair que sur de nombreux points, la secrétaire d'Etat a écouté attentivement les remarques et critiques de la FGTB et de ses centrales, dont l'UBOT.

Dans le secteur Transport routier & Logistique, nous sommes relativement contents, notamment en ce qui concerne le développement et le renforcement des différents services d'inspection. Nous sommes convaincus que le renforcement des contrôles effectués par l'inspection du travail ne peut qu'avoir des effets bénéfiques sur la prévention des accidents du travail. Une surveillance accrue ne peut que favoriser le bon respect des conditions de travail et de salaire.

Nous nous réjouissons aussi de la reconnaissance de la concertation sociale, aussi bien dans les commissions paritaires que dans les conseils d'entreprise et les comités pour la prévention et la protection au travail dans les entreprises.

Cette reconnaissance ne peut que stimuler et renforcer nos candidats aux élections sociales de 2004 et les motiver pour se battre encore plus pour l'amélioration des conditions de travail dans leurs entreprises.



Transport de marchandises & logistique

Nouveaux salaires à p. du 1er octobre 2003

140.04.09 PERSONNEL NON ROULANT

140.04 Transports de marchandises entrepôts et quais — 140.09 Manutention

Categorie	38h EURO	38h FB	39h EURO	39h FB
CAT 1 manœuvre (chargement/déchargement) ; personnel d'entretien ; réceptionniste de marchandises ≥ 6 mois d'ancienneté dans le secteur	9.0765	366,15	8.8440	356,77
CAT 2 réceptionniste de march. > 6 mois d'ancienneté dans le secteur ouvrier polyvalent < 6 mois d'ancienneté dans le secteur conducteur chariot élévateur < 6 mois d'ancienneté secteur	9.4980	383,15	9.2550	373,35
CAT 3 ouvrier polyvalent > 6 mois d'ancienneté dans le secteur conducteur chariot élévateur > 6 mois d'ancienneté secteur	9.6640	389,84	9.4160	379,84
CAT 4 contremaître responsable pour 6 à 20 ouvriers	10.2455	413,30	9.9825	402,69
CAT 5 contremaître pour > 20 ouvriers	10.6685	430,37	10.3955	419,35

140.04 Services courrier

Categorie	38h EURO	38h FB	39h EURO	39h FB
Services courrier	9.4980	383,15	9.2550	373,35

140.09 Mailhousing

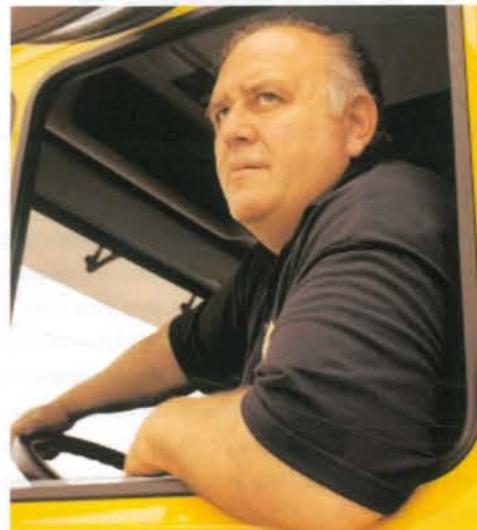
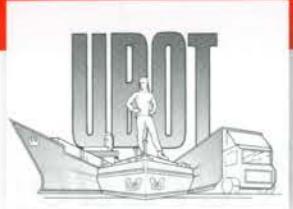
Categorie	38h EURO	38h FB	39h EURO	39h FB
CAT 1 ouvriers stamping/stickering/sorting/export/bagging < 6 mois dans le secteur opérateur de machines affranchissement/marquage/stickering	9.0765	366,15	8.8440	356,77
CAT 2 bagging > 6 mois d'ancienneté dans le secteur check-in / polyvalent < 6 mois d'ancienneté opérateur de machines exc. affranchissement / marquage / stickering	9.4980	383,15	9.2550	373,35
CAT 3 Check-in / polyvalent > 6 mois d'ancienneté dans le secteur	9.6640	389,84	9.4160	379,84
CAT 4 contremaître responsable pour 6 à 20 ouvriers	10.2455	413,30	9.9825	402,69
CAT 5 contremaître pour > 20 ouvriers	10.6685	430,37	10.3955	419,35

140.04.09 Gemeenschappelijke bepaling voor NIET-rijdend personeel

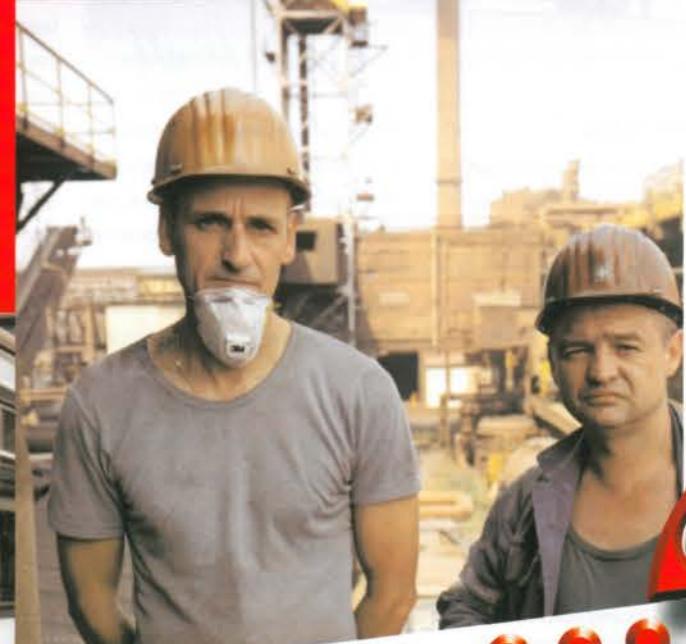
Indemnité temps d'attente = au salaire horaire de base de sa catégorie	EURO	FB
Indemnité repas T.T. + temps d'attente > 8h par jour	1,2395	50,00



NOTRE **FORCE**, C'EST **VOUS**



3



enroulé

Pourquoi des elections sociales ?



Elections

Les élections sont l'occasion de faire un choix seulement, il n'est pas toujours clair de quoi ou de qui il s'agit

Elections sociales

Les élections dites sociales ont lieu dans toutes les entreprises du pays qui occupent au moins 50 travailleurs. Chaque travailleur y peut voter et même être candidat et donc être élu comme représentant des travailleurs. En 2004, les élections sociales ont lieu durant la période du 6 au 19 mai 2004.

Pourquoi des élections sociales ?

Les travailleurs sont le cœur battant de l'entreprise. Les employeurs doivent donc respecter les droits des travailleurs et tenir compte de leurs questions et de leurs remarques.

Après la deuxième guerre mondiale, les organisations syndicales

Pourquoi un syndicat socialiste ?

La FGTB, le syndicat socialiste, a dès le début défendu la cause des travailleurs. Sans la FGTB, il ne serait pas question aujourd'hui de congés payés, de semaine de 38 heures, de pauses de midi, de vêtements de sécurité, ni de crédit temps, de congés thématiques, de congé éducation payé. Pour ne pas parler de nos droits en cas de maladie et de chômage ou de notre protection en cas de licenciement. Et tout cela grâce à la lutte syndicale. En effet, rien ne nous a été offert sur un plateau. Aujourd'hui, les entreprises continuent à procéder à des restructurations, à imposer une flexibilité croissante, à utiliser des travailleurs au rabais, à augmenter la charge de travail. Nous luttons pour la démocratie dans les entreprises, qu'elles soient grandes ou petites. Nous sommes en première ligne pour défendre le maintien de l'index (que les patrons aimeraient tant supprimer), pour défendre le relèvement du salaire minimum et des allocations sociales.

Nous luttons pour une société de justice et d'égalité de traitement, pour un monde ouvert et solidaire.



L'UBOT-FGTB dans votre entreprise

L'UBOT – L'Union Belge des Ouvriers du Transport

L'UBOT, l'Union Belge des Ouvriers du Transport, fait partie de la grande FGTB.

L'UBOT-FGTB organise tous les travailleurs occupés dans les secteurs du transport: transports routiers, transports aériens et transports par rail. Exemples: transports de marchandises, taxis, assistance dans les aéroports, manutention de marchandises, services de messageries, marine marchande, pêche maritime, et ainsi de suite.

Le conseil d'entreprise (CE)

Lorsque votre entreprise compte au moins 100 travailleurs, elle doit créer un conseil d'entreprise. Le CE est l'organe où les représentants des travailleurs discutent avec l'employeur sur tout de l'organisation du travail et de la structure financière de l'entreprise. L'employeur doit également y présenter ses perspectives en matière d'emploi.

Le conseil d'entreprise, les représentants syndicaux peuvent décider avec l'employeur de matières importantes: la planification des vacances annuelles, le contenu du règlement de travail, etc. L'équipe des représentants FGTB peut également entreprendre des actions importantes au profit des collègues de travail dans différents domaines. En effet, le CE est notamment compétent pour:

- Le règlement de travail
- Les vacances annuelles
- Les informations économiques et financières
- La planification du congé éducation payé

Le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)

Lorsque votre entreprise occupe au moins 50 travailleurs, elle doit créer un CPPT. Au sein de cet organe, les représentants des travailleurs discutent avec l'employeur et le conseiller en prévention de thèmes comme la santé, la sécurité et le bien-être dans l'entreprise.

Si vous êtes élu au CPPT, vous avez pour mission de dépister tout ce qui ne va pas dans l'entreprise, de voir quelles sont les plaintes en matière de santé, de sécurité et de bien-être au travail. De concert avec les autres délégués, vous discutez des problèmes et des solutions possibles avec l'employeur.

Pour les travailleurs de l'entreprise, il importe qu'en ensemble avec les autres membres de l'équipe syndicale, vous luttiez pour améliorer les conditions de travail. Le CPPT est

notamment compétent pour:

- Les conditions de travail: stress, charge de travail, accidents du travail,
- Les moyens de protection: vêtements de travail, lunettes de sécurité,
- L'examen de plaintes individuelles liées à la sécurité et au bien-être.

ils pourront peser dans l'entreprise et plus l'employeur devra tenir compte de leur – et donc de votre position.

Participez: posez votre candidature !

L'UBOT recherche des candidats et des candidates pour les élections sociales. Quelles sont les qualités d'un bon candidat ?

- Être engagé sur le plan social
- Oser "se mouiller" pour ses collègues
- Trouver que la solidarité est une valeur importante
- Avoir la volonté de se battre pour améliorer les conditions de travail et de salaire
- Être capable de travailler "en équipe" avec les autres délégués
- Être âgé entre 18 et 65 ans

Que recevez-vous en échange? Une mission dans le cadre de laquelle la solidarité et la camaraderie ne sont pas de vains mots:

- Un environnement syndical intéressant et passionnant
- Un support important



MAIS ALLEZ, QU'EST-CE QUI TE FAIT CROIRE QU'ON NE TE PREND PAS AU SERIEUX?



- Une formation adéquate
 - Une information rapide et efficace (Bulletin du militant, EN ROUTE, Syndicats, l'agenda UBOT,)
 - Des brochures
 - Des experts toujours prêts à vous apporter aide et conseil
- Pour commencer, il y a

La formation

L'UBOT-FGTB met tout une série de moyens à la disposition de ses délégués: les services de formation interprofessionnels vous procurent les instruments nécessaires pour vous permettre d'accomplir convenablement votre mission. Les formations sont d'ailleurs des moments privilégiés d'échange d'expériences avec des délégués venus d'autres entreprises

La protection

Du moment que l'UBOT-FGTB informe votre patron que vous êtes candidat aux élections sociales, il ne peut plus

vous licencier, sauf pour motif grave ou pour des raisons économiques. Quand vous êtes candidat aux élections sociales, vous bénéficiez d'une protection de quatre ans, que vous soyez élu ou non (*).

(*) Sauf si vous n'avez pas été élu pour la deuxième fois. Dans ce cas, vous ne bénéficiez que d'une protection de deux ans.

Intéressé(e) ?

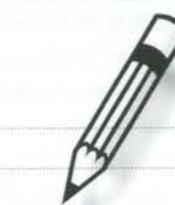
Adressez-vous à l'équipe UBOT-FGTB dans votre entreprise où contactez votre section régionale. UBOT-FGTB apporte aide et conseil à ses candidats. Et vous pourrez comptez également sur le soutien total de l'équipe UBOT-FGTB de votre entreprise.

Il n'y a pas d'équipe UBOT-FGTB dans votre entreprise ? Adressez-vous au secrétaire professionnel de la section régionale UBOT-FGTB. Il (ou elle) se fera un plaisir de

VOUS ÊTES CANDIDAT(E) ?

Complétez la fiche ci-dessous et remettez-la à votre secrétaire régional UBOT-FGTB ou envoyez-la à l'adresse précitée.

Elections sociales 2004



Nom:	Prénom:
Adresse:	N° BP
Commune:	Code postal:
Date et lieu de naissance:	
N° de téléphone privé:	N° de GSM:
Adresse e-mail:	Membre de l'UBOT depuis le:
Entreprise:	En service depuis le
Adresse entreprise (rue – n° - code postal – commune)	

Fonction actuelle:

- Etais déjà candidat(e) aux élections précédentes: OUI / NON (*)
 conseil d'entreprise
 comité pour la prévention et la protection au travail

Date

Signature

(*) Biffer la mention inutile(*) schrappen wat niet past

vous aider et de vous informer. Alors, n'hésitez plus! Il existe une équipe UBOT-FGTB dans votre entreprise? Contactez-la. Il n'y a pas (encore) de délégué(s) UBOT-FGTB, contactez votre section professionnelle régionale qui vous accueillera les bras ouverts!

Ou contactez-nous :

UBOT-FGTB Transport routier & Logistique
 Werner De Clercq Secrétaire fédéral
 Paardenmarkt 66 - 2000 Antwerpen 03/224 34 34
 veronique.de.roeck@btb-abvv.be



140.04 personnel roulant

Transport de marchandises – temps de travail

Catégorie	38h EURO	38h FB	39h EURO	39h FB
Aide / convoyeur	8.3995	338,83	8.1845	330,16
Chauffeur en formation	8.3995	338,83	8.1845	330,16
Chauffeur < 7 tonnes	8.7240	351,92	8.5000	342,89
7 - 15 tonnes	8.9195	359,81	8.6910	350,59
15 tonnes et plus	9.2320	372,42	8.9955	362,88
Camion articulé	9.2320	372,42	8.9955	362,88
ADR ou frigorifique	9.2320	372,42	8.9955	362,88
Services livraison : ancienneté < 6 mois	8.7240	351,93	8.5000	342,89
Services livraison : ancienneté > 6 mois	8.9195	359,81	8.6910	350,59
Services courrier et taxi-camionnette - salaire horaire minimum	9.2320	372,42	8.9955	362,88

Transport de marchandises - temps de liaison – 90 %

Catégorie	38h EURO	38h FB	39h EURO	39h FB
Aide / convoyeur	7.5595	304,95	7.3660	297,14
Chauffeur en formation	7.5595	304,95	7.3660	297,14
Chauffeur < 7 tonnes	7.8515	316,73	7.6500	308,60
7 - 15 tonnes	8.0275	323,83	7.8220	315,54
15 tonnes et plus	8.3090	335,18	8.0960	326,59
Camion articulé	8.3090	335,18	8.0960	326,59
ADR ou frigorifique	8.3090	335,18	8.0960	326,59
Services livraison : ancienneté < 6 mois	7.8515	316,73	7.6500	308,60
Services livraison : ancienneté > 6 mois	8.0275	323,83	7.8220	315,54
Services courrier et taxi-camionnette - salaire horaire minimum	8.3090	335,18	8.0960	326,59

Transport de marchandises - temps de liaison – 150 %

Catégorie	38h EURO	38h FB	39h EURO	39h FB
Aide / convoyeur	11.3390	457,41	11.0490	445,71
Chauffeur en formation	11.3390	457,41	11.0490	445,71
Chauffeur < 7 tonnes	11.7770	475,08	11.4750	462,90
7 - 15 tonnes	12.0410	485,73	11.7330	473,30
15 tonnes et plus	12.4635	502,78	12.1440	489,89
Camion articulé	12.4635	502,78	12.1440	489,89
ADR ou frigorifique	12.4635	502,78	12.1440	489,89
Services livraison : ancienneté < 6 mois	11.7770	475,08	11.4750	462,90
Services livraison : ancienneté > 6 mois	12.0410	485,73	11.7330	473,31
Services courrier et taxi-camionnette - salaire horaire minimum	12.4635	502,78	12.1440	489,89

Stipulations communes

INDEMNITE DE SEJOUR	Euro	FB
Hors domicile > 24h + 8 heures T.T. + Temps de liaison	28,3050	1.141,82
Hors domicile < 24h	11,3850	459,27
Séjour fixe à l'étranger OU à l'intérieur (par disque de 24h)	7,4827	301,85
INDEMNITE RGPT		
Par heure de présence (T.T. et/ou Temps de liaison)	0,9662	38,98
Maximum moyen de 12h/jour	11,5944	467,72

Dispositions communes pour personnel roulant et non-roulant du 140.04-09

Prime de fin d'année brute 2003

5% du salaire brut à 100% déclaré par l'employeur à l'ONSS durant la période du 1/7/2002 au 30/6/2003.

Si la prime de fin d'année brute n'atteint pas € 185,92, la prime ne sera pas octroyée.

Prime syndicale 2003 : € 102,00

Conditions:

Au cours d'une période de référence qui court du 1/7/2002 au 30/6/2003

- soit un salaire brut de minimum € 6000,00 chez un ou plusieurs employeurs du secteur
- soit par trimestre au minimum 42 jours de travail et/ou jours assimilés dans la semaine de cinq jours ou min. 50 jours de travail et/ou jours assimilés dans la semaine de six jours
- et être membre de l'UBOT-FGTB depuis un an.

Assistance dans les aéroports

Un protocole d'accord sur la prime syndicale

Les syndicats et les employeurs ont conclu un accord provisoire sur l'attribution de la prime syndicale dans le sous-secteur « assistance dans les aéroports ».

Pour qui ?

- Les travailleurs affiliés à un syndicat représentatif
- Etre en service de l'employeur à la date de paiement
- Au pro rata du nombre de mois d'occupation chez l'employeur à partir du début de l'année calendrier

Quand et combien

L'année 2003 € 105,00

L'année 2004 € 110,00

Ce protocole d'accord sera moulé prochainement dans des textes conventionnels et rendu obligatoire par AR.

Prime de fin d'année 2003 :

164,66h x salaire horaire réel



Taxis

Le 2 décembre 2003, les syndicats et les employeurs ont conclu un protocole d'accord.

Cet accord prévoit :

- Une augmentation de la prime syndicale et de la prime de fidélité au 1er janvier 2004 à 102 euros pour les deux primes additionnées
- L'assimilation des jours d'interruption dans le cadre du crédit temps pour le calcul de l'indemnité d'ancienneté
- Un revenu mensuel minimum garanti
- Pour les chauffeurs ayant une ancienneté de moins de 3 mois : revenu minimum garanti sur une période de 3 mois
- En cas de départ avant l'expiration de ces trois mois : revenu minimum garanti jusqu'à la date de départ.

Ces points seront repris dans une convention collective rendue obligatoire par Arrêté royal.

Autobus et autocars

Nouveaux salaires à p. Du 1er septembre 2003

22

140.01 Personnel roulant services publics d'autobus - De Lijn

Salaires en vigueur à partir du 1er septembre 2003

Ancienneté	Salaire horaire		Salaire horaire entre 20h et 06h		Dimanches et jours fériés	
	Euro	FB	Euro	FB	Euro	FB
0 ANS	11,1510	449,83	12,3310	497,43	22,3020	899,66
0,5 ANS	11,2214	452,67	12,4014	500,27	22,4428	905,34
1 ANS	11,3200	456,65	12,5000	504,25	22,6400	913,30
2 ANS	11,4355	461,31	12,6155	508,91	22,8710	922,61
3 ANS	11,5347	465,31	12,7147	512,91	23,0694	930,62
4 ANS	11,6503	469,97	12,8303	517,57	23,3006	939,94
6 ANS	11,8206	476,84	13,0006	524,44	23,6412	953,68
8 ANS	11,9904	483,69	13,1704	531,29	23,9808	967,38
10 ANS	12,1668	490,81	13,3468	538,41	24,3336	981,61
12 ANS	12,2641	494,73	13,4441	542,33	24,5282	989,47
14 ANS	12,3608	498,63	13,5408	546,23	24,7216	997,27
16 ANS	12,5678	506,98	13,7478	554,58	25,1356	1.013,97
18 ANS	12,6674	511,00	13,8474	558,60	25,3348	1.022,00
20 ANS	12,8431	518,09	14,0231	565,69	25,6862	1.036,18
22 ANS	12,9434	522,14	14,1234	569,74	25,8868	1.044,27
24 ANS	13,0430	526,15	14,2230	573,75	26,0860	1.052,31
25 ANS	13,1174	529,15	14,2974	576,76	26,2348	1.058,31
26 ANS	13,2173	533,18	14,3973	580,79	26,4346	1.066,37
28 ANS	13,3169	537,20	14,4969	584,80	26,6338	1.074,40
29 ANS	13,4170	541,24	14,5970	588,84	26,8340	1.082,48

Autres

	TEC		DE LIJN	
	EURO	FB	EURO	FB
Indemnité RGPT	273,18 (+ 0,45 per geprest. dag)	11.020,05 (+ 18,15 per geprest. dag)	173,48	6.998,17
Supplément de nuit	-	-	1,18	47,60
Allocation mensuelle	-	-	114,28	4.610,04
Prime de fin d'année 2003	1.953,13	78.789,06	2.105,80	84.947,76
Chèque cadeau Noël 2003	24,41	984,69	19,26	776,95
Indemnité de vêtement	-	-	18,84/j.	760,00
OU	-	-	7,44/m	300,13
Indemnité première interruption	-	-	1,57	63,33

Nouveaux salaires à p. du 1er octobre 2003

23

140.02 Services spéciaux d'autobus

Ancienneté	Salaire horaire EURO	Salaire horaire FB	Dimanche EURO	Dimanche FB
0 - 2	9.3564	377,44	18,7128	754,87
3 - 5	9.4097	379,59	18,8194	759,17
6 - 10	9.4613	381,67	18,9226	763,34
11 - 15	9.5669	385,93	19,1338	771,86
16 - 20	9.7218	392,18	19,4436	784,35
> 21	9.7758	394,35	19,5516	788,71

	EURO	FB
RGPT PAR MOIS	69,91	2.820,00
RGPT PAR JOUR * 6/JOUR	3,84	154,91

RGPT PAR JOUR >22<6	Euro	FB
Ancienneté		
0 - 2	9.8564	397,61
3 - 5	9.9097	399,76
6 - 10	9.9613	401,84
11 - 15	10.0669	406,10
16 - 20	10.2218	412,35
> 21	10.2758	414,52

Nouveaux salaires à p. du 1^{er} octobre 2003

140.03 Transport irrégulier - tourisme

Tourisme		SALAIRE		RGPT par heure (max. 12h)	
TEMPS DE SERVICE		EURO	FB	EURO	FB
Jusqu'à 5h15min.		39,15	1.579,31	1,02	41,15
De 5h 16min. à 12h 00min.		77,26	3.116,66	1,02	41,15
De 12h 01min à 14h 00min.		84,05	3.390,57		
Par heure au dessus de 14 heures		6,79	273,91		

24

Navette 1 chauffeur		SALAIRE		RGPT par amplitude	
TEMPS DE SERVICE en heures		EURO	FB	EURO	FB
10h		76,26	3.076,32	10,20	411,47
11h		84,77	3.419,61	11,22	452,61
12h		93,19	3.759,28	12,24	493,76
13h		101,86	4.109,02	12,24	493,76
14h		110,34	4.451,10	12,24	493,76
15h		118,93	4.797,62	12,24	493,76

Navette 2 chauffeurs		SALAIRE		RGPT par amplitude	
TEMPS DE SERVICE en heures		EURO	FB	EURO	FB
11h		64,00	2.581,75	11,22	452,61
12h		70,58	2.847,19	12,24	493,76
13h		77,23	3.115,45	12,24	493,76
14h		83,84	3.382,10	12,24	493,76
15h		90,47	3.649,55	12,24	493,76
16h		97,13	3.918,21	12,24	493,76
17h		103,68	4.182,44	12,24	493,76
18h		110,34	4.451,10	12,24	493,76
19h		116,94	4.717,35	12,24	493,76
20h		123,58	4.985,20	12,24	493,76
21h		130,23	5.253,47	12,24	493,76
22h		136,83	5.519,71	12,24	493,76

TARIFS SPECIAUX (140.03 TRANSPORT IRRÉGULIER - TOURISME)

TARIFS SPECIAUX	EURO	FB
Heures supplémentaires :		
>1564,50 heures de temps de service par semestre	10,19	410,86
Dimanches et jours fériés	13,58	547,82
Travail de garage		
Jusqu'à 6h30 d'amplitude	64,78	2.613,22
De 6h31 à 8h d'amplitude	77,26	3.116,66
Travail du dimanche payé à prestation normale		
Récupération endéans les 6 jours	Pas de salaire	
Récupération après	77,26	3.116,66
Travail jours fériés payé à tarif normal		
Lors de la récupération	77,26	3.116,66
Etranger		
Jour d'inactivité	64,78	2.613,22
Prestations < 5h15	64,78	2.613,22
Autre véhicule		
Déplacement de > 5h15	64,78	2.613,22
Chômage technique		
Salaire horaire	9,8978	399,28
Prime de fin d'année 2003	1.567,36	63.227,15

Sélection médicale

31 mars 2004 date ultime

Tous les chauffeurs ayant obtenu avant le 1er janvier 1989 un permis de conduire C, C+, D, D+ disposent jusqu'au 31 mars 2004 pour se mettre en règle au niveau de leur sélection médicale.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui ne sera en aucun cas prorogée. Par conséquent, au soir du 31 mars 2004, tous ces chauffeurs devront avoir passé la sélection médicale et disposer du nouveau permis de conduire.

Cette exception a été rendue possible par l'AR du 1er octobre 2003. Mais attention : cet arrêté n'est d'application que sur le seul territoire belge. Il n'offre donc pas de solution sûre pour les chauffeurs des transports internationaux. Nous leur conseillons d'avoir sur eux une copie de l'Arrêté royal, ce qui pourrait le cas échéant être accepté comme circonstance atténuante.

Nous rappelons que les chauffeurs internationaux ont la priorité chez les services de santé administratifs. Il suffit de le signaler lors de son inscription pour se retrouver en haut de la liste d'attente. L'administration principale des services de santé administratifs a par ailleurs ouvert un numéro spécial pour les chauffeurs qui roulent à l'étranger, le 02-287.05.69.

Les chauffeurs qui peuvent uniquement présenter une demande de sélection médicale ne pourront plus conduire de bus ou de camion jusqu'à ce qu'ils soient entrés en possession d'un nouveau permis de conduire.

Nous vous conseillons donc de vous mettre en règle sans tarder !

Comment faire ?

Vous pouvez faire la demande d'une attestation d'aptitude à la conduite 'groupe 2' dans un centre médical du Service Public Fédéral Santé publique ou auprès du service de prévention et de protection au travail par l'intermédiaire de votre employeur. Nous avons publié la liste des services médicaux du SPF Santé publique dans le numéro précédent de notre magazine.

Examen médical

- Contrôle par un oculiste
- Examen médical général – établissement d'une attestation qui tient compte de l'avis de l'oculiste et le cas échéant d'autres spécialistes.

Se présenter au service 'permis de conduire' de votre commune

- Attestation d'aptitude à la conduite
- Deux photos d'identité
- Timbres fiscaux (11,00 euros)
- Permis de conduire actuel

Attention ! L'attestation d'aptitude à la conduite 'groupe 2' a toujours une durée de validité limitée :

- Vous êtes âgé de moins de 48 ans : durée de validité maximale de 5 ans
- Vous avez entre 48 et 50 ans : attestation valide jusqu'à ce que vous atteignez l'âge de 53 ans
- Vous avez 50 ans ou plus : durée de validité maximale de 3 ans
- N.B. Le médecin peut prévoir une période de validité plus courte.

Vous n'avez rien fait

Sans nouveau permis de conduire, vous ne pourrez plus conduire de camion ou d'autobus (catégories C et D) après le 31 mars 2004. Vous pourrez bien sûr encore conduire une voiture, une moto ou une motocyclette.

Vous prenez quand même le volant

Vous prenez quand même le volant d'un camion ou d'un bus après le 31 mars 2004 sans disposer d'un nouveau permis de conduire basé sur une attestation d'aptitude à la conduite ? Vous serez considéré comme quelqu'un qui conduit sans permis de conduire. Vous risquez une peine d'emprisonnement de 15 jours à 6 mois et/ou une amende de 200 à 2.000 euros. De plus, vous risquez d'être déchu complètement du droit de conduire.

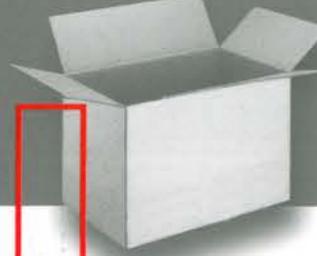
Vous n'avez plus reçu d'attestation d'aptitude à la conduite et vous avez perdu définitivement votre permis de conduire.

Vous risquez de perdre définitivement votre permis de conduire C, C+, D, D+ si vous ne remplissez plus les normes médicales. Certains secteurs ont conclu des accords en la matière. Informez-vous auprès de votre secrétariat régional UBOT.

Dans les autres cas :

- Possibilité de fin du contrat de travail

L'employeur pourrait considérer l'incapacité médicale définitive comme un cas de force majeure et à ce titre mettre fin au contrat de travail. Dans ce cas, il ne doit pas payer d'indemnité de rupture et le travailleur ne doit pas préster de préavis. Contactez en temps utile votre secrétariat UBOT si vous êtes dans le cas.



Départ de Gerard De Clercq

A l'occasion du week-end d'étude nous avons pris congé de Gerard De Clercq, secrétaire régional de la section de Renaix. Gerard a assuré la défense des membres de l'UBOT à Renaix depuis le 1er mai 1987. Nous le remercions de son engagement et de son dévouement à la cause syndicale. Sans Gerard, Renaix n'aurait jamais pu devenir Renaix. Nous lui souhaitons en tout cas une retraite bien méritée.

Gerard passe le relais à Didier Verdonckt qui défendra désormais les intérêts de nos affiliés dans la région Audenarde-Renaix. Nous lui souhaitons bon succès dans ses nouvelles fonctions.



Jean-Marie Lansberg

Section UBOT de Liège – Namur – Luxembourg

Nous tenons à saluer l'arrivée de Jean-Marie Lansberg à l'UBOT. Comme propagandiste de l'UBOT, il épaulera Frida Kaulen, secrétaire régionale de la section UBOT de Liège, Namur, Luxembourg. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction.

Houffalize

Le week-end d'étude du secteur Transport routier & Logistique de l'UBOT a eu lieu les 10 et 11 octobre 2003 à Houffalize. Tous les membres du Comité fédéral Transport routier & Logistique ainsi que leurs collaborateurs s'y sont réunis pour préparer les élections sociales de 2004.

Le camarade Jean-Luc Struyf du Service Entreprises de la FGTB a donné un exposé sur la réglementation relative aux élections sociales en épingleant les modifications et les nouveautés par rapport aux élections de 2000. Grâce à ses conseils judicieux, les secrétariats régionaux de l'UBOT sont maintenant mieux armés pour mener à bien les élections sociales de 2004. Nous souhaitons à tout le monde une campagne combative et fructueuse.

Notre force, c'est vous.



Remettez la souche ci-dessous à un(e) collègue non encore affilié(e) à l'UBOT – secteur du transport routier.

Souche d'inscription



Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Commune et code postal : _____

Numéro du registre national : _____

Numéro de téléphone : _____

Occupé(e) chez la firme : _____

Adresse de la firme : _____

Fonction : _____

Souche à renvoyer au secrétariat régional de l'UBOT.